N° 137. Dimanche 9 Juin 1844. 15e Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
Pour un an. 26 fl. 30 fl.
six mois. 14 » 16 »
trois mois. 7 » 8 »
PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Enge Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, chez H. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent envoyés à la direction *franco de port*.

LA HAYE 8 Juin.

Voyage de S. M. l'empereur de Russie.

Nous nous empressons de reproduire les pièces officielles suivantes que nous avons été autorisés à publier. Indépendamment du haut degré d'intérêt qui se rattache en général à tout ce qui concerne l'auguste monarque dont il s'agit, ces pièces contiennent encore des détails flatteurs pour la marine hollandaise que l'on nous saura gré sans doute de faire connaitre aussi.

ANNEXES,
A, B. C. D.

A Son Excellence le vice-amiral Ryk, ministre de la marine.

La Haye, 5 juin 1844.

J'ai l'honneur de transmettre à votre Excellence, copie de la lettre, qui m'a été adressée, en date de Londres, 2 juin, par M. le comte Orloff, en témoignage de la haute satisfaction de S. M. l'empereur de Russie, à l'occasion de sa traversée en Angleterre avec les pyroscaphes le *Cycloop*, le *Cerberus* et le *Merapi*.

J'y joins une lettre de l'aide-de-camp général de l'empereur, M. Von Adlerberg, de la même date, accompagnée de deux annexes, concernant les décorations et autres marques de satisfaction de S. M. l'empereur, pour les officiers et les équipages de la division. Je leur ai fait part immédiatement de ces gracieuses dispositions, et leur ai distribué ce que l'empereur avait daigné me faire remettre pour eux.

Votre Excellence sait que nous avons mis en mer, par le Goeree, le 31 mai, de grand matin. La traversée a été des plus heureuses. Après nous être reconnus au fanal flottant de *Kentick-Knock*, nous avons dirigé vers celui du *Sunck* et sommes entrés par ce passage, dans la Tamise, où l'escadrille est venue mouiller vers les 10 heures du soir, devant Woolwich.

L'empereur, gardant le plus strict *incognito*, et accompagné d'une suite peu nombreuse, est descendu aussitôt à terre. Dans la même nuit on a débarqué les autres personnes de la suite de S. M. ainsi que les voitures.

Conformément aux ordres que j'avais reçus verbalement de S. M. le roi, et par suite de la lettre du comte Orloff, j'ai quitté Woolwich, lundi 3 juin, à 1 heure de relevée. Le lendemain matin, 4 juin, la division se trouvait en vue de Goerée. Le *Cerbère*, tirant moins d'eau que le *Cyclope*, j'ai passé à bord du premier de ces pyroscaphes, afin de pouvoir entrer de suite nonobstant la marée-basse. A onze heures du matin nous étions mouillés en rade de Hellevoetsluis. Le *Cyclope* et le Merapi y sont également entrés avec la marée haute, à 1 heure de l'après-midi.

N'ayant pas eu l'honneur de rencontrer le roi à La Haye, je suis allé au devant de S. M. qui revenait de Flessingue, afin de rendre compte de ma mission.

S. M. a bien voulu permettre aux personnes décorées par l'empereur, de porter de suite les insignes des ordres qu'ils ont reçus, en attendant l'autorisation officielle qu'elles sont tenues de demander à cet effet.

Je m'empresserai de transmettre à Votre Excellence tous les détails ultérieurs qu'elle pourrait désirer encore, et j'ai l'honneur de terminer, en rendant témoignage, que le zèle et l'activité déployés par les commandans, officiers et équipages de la division, ont assuré un succès complet à cette mission aussi honorable qu'importante.

Le capitaine lieutenant de marine,
aide-de-camp du roi,
Signé, H. A. VAN KARNEBEEK.

Londres, le 2 juin 1844.

A M. le capitaine de frégate van Karnebeek, aide-de-camp de S. M. le roi, etc., etc., etc.

Monsieur,

Sa Majesté l'Empereur vient de me charger de vous remercier en son nom, ainsi que Messieurs les officiers de l'escadre, confiée à votre commandement, pour le zèle et l'empressement avec lesquels vous vous êtes acquittés, pendant la traversée de Rotterdam à Woolwich, de la mission dont vous avez été chargé par le Roi votre maitre. L'Empereur m'ordonne de vous prévenir en même temps, que Sa Majesté Britannique vient de mettre deux de ses pyroscaphes à sa disposition pour le retour en Hollande. Sa Majesté vous prie en conséquence de vouloir bien retourner avec votre escadre à Rotterdam.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé, COMTE ORLOFF.

Londres, 21 mai. — 2 juin 1844.

A M. le capitaine van Karnebeck, aide-de-camp de S. M. le roi des Pays-Bas, commandant de l'escadrille, qui a conduit S. M. l'empereur de Rotterdam, à Londres.

Monsieur,

Sa Majesté l'empereur, mon auguste maître, en témoignage de sa haute satisfaction des soins que vous avez eus et du zèle qu'ont deployé tous les officiers de l'escadrille, qui, sous votre commandement, a conduit sa Majesté à Londres, a daigné conférer : à vous, monsieur le capitaine, l'ordre de St.-Anne de la seconde classe en diamans, et aux autres officiers, les décorations indiquées dans la liste ci-annexée sub n° 1.

En sus, Sa Majesté a bien voulu accorder aux équipages des bateaux à vapeur, le *Cyclope*, 300, le *Cerbère* 300 et le *Merapi* 250 ducats, et quelques autres gratifications aux individus des deux premiers pyroscaphes désignés dans la liste sub n° 2, en tout 1000 ducats.

En vous transmettant, M. le capitaine, les listes, les insignes des ordres, une montre en or et la somme susmentionnée, je vous prie de vouloir bien remettre le tout à qui de droit.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

W. D. ADLERBERG,
aide de-camp général de S. M.

Liste N° 1.

Le capitaine de frégate van Karnebeek, aide-de-camp de S. M. le roi des Pays-Bas, commandant de l'escadre, l'ordre de Ste-Anne de la 2de classe en diamans.

Le pyroscaphe le Cyclope.

Commandant, le capitaine de frégate Bolten, l'ordre de Ste-Anne de la 2de classe avec la couronne.

Le lieutenant de vaisseau Eschauzier, l'ordre de St.-Stanislas de la 2de classe.

Les enseignes Andrae, Kemper et Groll, l'ordre de Ste-Anne de la 3me classe.

Au chirurgien Dumont, et à l'officier de bouche Uhlenbeck, l'ordre de St.-Stanislas de la 3me classe.

Le sous-officier de marine Kunst, l'ordre de Ste-Anne de la 5me classe.

Le pyroscaphe le Cerbère.

Commandant, le lieutenant de vaisseau J. M., l'ordre de St.-Stanislas de la 2de classe avec la couronne.

Le pyroscaphe le Merapi.

Commandant, le capitaine de frégate Baars, l'ordre de Ste-Anne de la 2de classe.

Signé, Le Conseiller-d'état, DE PYCKER.

Liste N° 2.

A l'équipage du pyroscaphe *le Cyclope*.	300 ducats.
Au pilote supérieur.	Une montre en or.
Au pilote hollandais du pyroscaphe *le Cyclope*.	30 ducats.
Au pilote anglais du même pyroscaphe.	20 »
Au maître d'hôtel de la cour qui était à bord.	35 »
Au cuisinier id.	25 »
A l'équipage du pyroscaphe *le Cerbère*.	300 »
Au maître d'hôtel.	10 »
Au cuisinier.	10 »
A l'équipage du pyroscaphe *le Merapi*.	250 »
Total	1000 ducats, et une montre en or.

Signé, le Conseiller-d'état, DE PYCKER.

Nous apprenons que la Cour a reçu de bonnes nouvelles de l'escadre de S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas.

L'escadre, bien que partie avec vent contraire, se trouvait au moment où les nouvelles furent expédiées, en vue d'Ostende.

Il résulte d'une pétition adressée ces jours-ci à la seconde chambre des Etats-Généraux qu'il y a aujourd'hui à Amsterdam, 26 raffineries de sucre. Quinze de ces raffineries travaillent d'après les anciens procédés, tandis que onze emploient la vapeur; les premières produisent à peine 4 ½ millions de livres par an, tandis que les autres fournissent déjà 50 millions environ. Si, en fait de sucres raffinés, la Néerlande maintient sa supériorité dans les marchés de l'étranger, et si des exportations considérables ont lieu pour le Levant, la Méditerranée, la Baltique et la Mer du nord, ou jusque pour l'Allemagne et la Suisse, et si, enfin, des centaines de familles ont une existence assurée, c'est aux vastes raffineries de sucre établies à Amsterdam, que le pays doit ces résultats.

L'importation de sucre brut en Hollande s'élève à 75 millions de livres par an, dont 50 millions pour compte de l'état, et en 1843 le prix des imports a excédé de 9 p. c. celui des imports de l'étranger, ce qui a bénéficié au trésor une somme de 16 à 17 cent mille florins.

On écrit de Rotterdam, en date du 6 juin. On apprend avec plaisir que lors de son dernier voyage en cette ville, le roi a remis à M. Ver Huell, commandant de la marine, pour être envoyée au capitaine-lieutenant de marine J. F. A. Coertzen, la croix de l'ordre militaire Guillaume de 3e classe, comme témoignage de la satisfaction royale pour la conduite que M. Coertzen a tenue dans les dernières poursuites des pirates aux Indes-Orientales.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 7 juin.

La chambre a terminé hier, en comité secret, le premier vote du projet de loi sur les droits différentiels.

La disposition relative à l'admission des cafés des colonies néerlandaises a été adoptée à une très-grande majorité.

Au commencement de la séance, M. le ministre de l'intérieur avait présenté un nouvel amendement, portant réduction du droit sur les sucres arrivant des entrepôts d'Europe. Cet amendement a été adopté avec une disposition ajoutée par M. Delhoungne, et d'après laquelle les augmentations établies sur cet article ne seraient applicables que par quart, d'année en année.

La chambre a eu alors à s'occuper de l'article d'après lequel le gouvernement aurait été investi du pouvoir de modifier et d'élever le tarif, en premier lieu, si des mesures étaient prises contre la Belgique, en second lieu, si le tarif adopté était reconnu insuffisant pour la marine nationale. M. le ministre de l'intérieur a renoncé à la dernière de ces propositions. Sur la première, M. Malou a proposé que ces pouvoirs ne puissent être exercés qu'en l'absence des chambres, dans l'intervalle des sessions, et, malgré l'opposition de M. le ministre de l'intérieur, cet amendement a été adopté à une très-grande majorité.

La chambre a décidé qu'elle aborderait aujourd'hui le vote définitif. Il est probable que cette seconde discussion marchera rapidement.

M. le ministre des finances a déclaré que l'arrêté royal qui a levé la prohibition du transit du bétail, allait être rapporté.

M. Mercier a donné pour motif que la disposition relative aux cafés était assez avantageuse à la Hollande, pour qu'on pût retirer l'arrêté du 28 septembre.

Commerce de café — Du privilège accordé à la Hollande.

(Extrait du *Précurseur* d'Anvers.)

Disons-le tout d'abord : la disposition relative à l'importation de sept millions de kilogrammes de café des colonies néerlandaises, au droit de 10 francs les 100 kilogrammes, adoptée par la chambre, porte au commerce de la ville d'Anvers, comme à celui du pays entier, une atteinte grave.

Nous ferons aisément comprendre toute l'importance désastreuse du privilège accordé à la Hollande.

Le café, ayant été considéré avec raison comme l'article le

Feuilleton du Journal de La Haye. — 9 juin 1844.

LÉONARD LE COCHER. (1)

Cinquième course.

L'Anglais. — Une Métamorphose. — Un lit de mort.

Notre ami fut longtemps à se remettre du coup. Il ne s'en consola que lorsqu'il parvint à offrir à sa mère comme à Juliette, non une compensation de ce qu'il leur avait fait perdre, mais du moins un grand adoucissement à leur gêne. Pour arriver à ce but, il ne recula pas devant l'idée d'aliéner même sa liberté, sa liberté si chère, sa vie insoucieuse et l'indépendante à travers les rues de Paris; il renonça à ses lectures durant les stations, à ses causeries durant les courses; il laissa là son cabriolet, son habitation roulante, où les bonnes rencontres ne lui manquaient pas, où les doux rêves, les projets de bonheur lui arrivaient en foule. Il se sépara de son cheval, de son cheval qu'il aimait comme un ami, de son cheval qui, depuis huit ans, n'avait pas reçu les soins d'un autre que de lui. Il fit à Juliette un sacrifice bien plus grand encore. Il consentit à ne plus vivre sous le même toit qu'elle et à ne plus la voir que rarement.

Un riche Anglais, ayant entendu parler du caractère honorable et dévoué de Léonard, de sa sobriété, de son intelligence, lui avait offert de le prendre à son service en qualité de cocher, avec des appointemens qui dépassaient de moitié la somme que notre ami pouvait gagner annuellement. Ajoutez à cela les avantages du costume, de la nourriture et du logement. Après avoir quelque temps hésité, en songeant à Juliette, Léonard accepta enfin, toujours en songeant à Juliette.

Deux ans durant, il se soumit avec assez de résignation à sa nouvelle fortune qui, cependant, le ravalait un peu dans sa propre estime : — car, disait-il, je n'ai plus de cliens, j'ai un maître ; je perche sur un siége, je ne suis plus chez moi ; j'ai deux chevaux, quatre roues, et j'ai beau vouloir m'étourdir sur ma position, je suis terriblement près de ressembler à un cocher de fiacre. Je mène un fiacre bourgeois ; voilà toute la différence !

La troisième année surtout fut rude à passer pour lui. Son mylord resta huit mois à la campagne, et ce fut pendant l'hiver seulement que Léonard put voir de temps à autre, Juliette et sa mère.

Juliette n'était plus une petite fille alors. Elle avait quinze ans, belle de figure, gracieusement développée dans sa taille, ses yeux noirs et languissans, son air doux et grave à la fois, une sorte d'indolence répandue sur toute sa personne, lui donnaient un charme qu'on ne se fût pas attendu à trouver chez la pupille d'un cocher de cabriolet.

Léonard, que huit mois d'absence mettaient à même de juger par comparaison des attrayantes métamorphoses survenues chez la jolie fille, l'apercevant pour la première fois à son retour, cligna de l'œil malicieusement, fit entendre un petit clapement de langue, familier à tous ses confrères, et, après l'avoir tendrement embrassée : — Tudieu ! mam'zelle Juliette, te voilà bien grande, bien belle ! dit-il en la parcourant du regard ; tu viens de terminer ton apprentissage de dessin ; je prévois que bientôt il t'en faudra recommencer un autre sous les ordres d'un joli garçon de mari ; mais ce dernier apprentissage-là, ce n'est pas le plus long. En fait de métier, il n'y en a pas de plus vite appris et de moins vite oublié !

Et se tournant vers sa mère qui, vainement, s'efforçait de lui faire comprendre par signes de ne point continuer sur ce ton et sur ce sujet : — Tudieu ! tudieu ! reprit-il, dans une sorte de contemplation, et en faisant tourner ses pouces l'un sur l'autre : — en va-t-il pleuvoir autour de nous des coups de chapeaux ! Ce sera à nous tenir frais et bien éventés, même durant la canicule.

— Allons, tais-toi, lui dit la bonne femme qui voyait, malgré tous ses efforts, sa pantomime rester incomprise : — je vous demande s'il y a du sens commun de venir parler de mariage à une fille de quinze ans !

— Aussi je n'en parle que pour dans une paire d'années, dit Léonard, sans prêter plus qu'auparavant attention aux nouveaux signaux télégraphiques que sa mère lui envoyait. — A dix-sept ans, une fille est une femme qui commence à parler et même quelquefois à bavarder plus qu'on ne veut. J'en ai connu, moi, quand j'avais l'âge...

Il s'arrêta tout court, non encore à cause des gestes de sa mère qui se multipliaient de plus en plus, mais en voyant une légère coloration envahir le front de Juliette.

— Sottise que tout cela ! dit la vieille. Je soutiens, moi, qu'une jeune fille ne doit pas songer au mariage avant l'âge de vingt à vingt-deux ans ! —

— Ecouter, ma mère, dit Léonard en se posant d'un air doctoral ; depuis la dernière révolution toutes les opinions sont libres ; je respecte la vôtre, je respecte même celles des jeunes filles de trente ans qui ne sont pas encore mariées, ce que je n'attribue qu'à leurs opinions particulières, mais permis à la *mignote* de ne pas les partager.

— Moi ? dit Juliette, en intervenant timidement dans le débat : oh ! mon Dieu ! que m'importe ! Je me marierais plus tard encore si cela pouvait vous faire plaisir. Il n'y a qu'une chose à laquelle je tiens.

— Laquelle ? s'écrièrent à la fois la mère et le fils.

— C'est de ne jamais vous quitter, ni l'un ni l'autre !

Deux grosses larmes venaient de jaillir des yeux de Léonard. Juliette, avant qu'il eût songé à les essuyer, était dans ses bras, où elle attirait la bonne vieille, et les tenant tous deux embrassés, elle leur disait : — Où donc trouverais-je des cœurs pareils aux vôtres ! Moi-même, puis-je aimer autant ailleurs que j'aime ici ? A quoi bon parler déjà de séparation ? N'est-ce pas assez que pour moi, pour mon bien, il se soit éloigné de nous si longtemps ? Quand je pourrai gagner de l'argent à mon tour, et qu'il lui sera permis enfin de revenir ici près de nous, comme autrefois, sera-ce donc alors qu'il me faudra songer à vous quitter ?

Léonard sanglottait.

Quand Juliette se fut éloignée, — Où avais-tu donc l'esprit de chercher à lui mettre de pareilles idées dans la tête ? dit la mère.

— Fat que je suis ! répondit Léonard d'un ton moitié bourru, moitié repentant, et en allant s'asseoir sur le lit, car il se sentait fatigué de la douce émotion qu'il venait de ressentir ; — c'était pour dire quelque chose !

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

plus considérable de nos importations, et comme celui qui devait contribuer le plus essentiellement à établir la base de notre système de droits différentiels, voici ce qui fut proposé par notre chambre de commerce à l'égard de cet article :

	Directement des lieux de provenance.	Entrepôts transatlantiques.	Entrepôts d'Europe.
Par navires belges... fr.	8.50	10	14
» » étrangers »	10.00	11 1/2	15 1/2

Plus tard, le gouvernement voulant concilier les avis les plus opposés, proposa un chiffre intermédiaire entre le système de notre chambre de commerce et celui de la commission d'enquête, à savoir :

	Directement des lieux de provenance.	Entrepôts transatlantiques.	Entrepots d'Europe.
Par navires belges... fr.	9	11 1/2	14
» » étrangers »	11 1/2	13 1/2	15 1/2

Ainsi, la protection proposée de 15 francs par 1000 kilogrammes à l'importation directe, se trouvait tout d'un coup portée à 25 francs, soit 5,800 francs pour un navire de 165 à 170 tonneaux. Cependant, ce chiffre, malgré son élévation, n'en devait pas moins tourner au profit de la navigation nationale, et c'est à ce titre que nous avons donné notre adhésion au projet du gouvernement.

Le même journal publie l'article suivant :

M. Nothomb, vient soumettre à la législature « pour vivre en paix avec nos rivaux les plus redoutables en commerce, et pour préparer favorablement avec eux la voie des négociations à venir, » d'établir un privilége pour 7,000,000 de kilog. de café à importer des entrepôts hollandais, au petit droit de 10 francs les 100 kilog.

Et la législature un moment aveuglée, donne sa sanction à la proposition ministérielle !

Cette mesure à elle seule renverse tout le système protecteur, et pour faire bien saisir toute sa portée, nous allons démontrer qu'elle aura pour effet immanquable de déplacer le commerce de café qui s'opère à Anvers pour le reporter sur le marché de Rotterdam.

Les cafés Java et autres de même nature qui, se trouvant dans les entrepôts de Londres et qui pour être importés à Anvers par bateaux à vapeur ou par navires faisant le cabotage, devraient à l'avenir payer 14 francs sous pavillon belge ou francs 15-50 sous pavillon étranger, se dirigeront de préférence sur Rotterdam pour y être transbordés sur des alléges, et nous arriveront par les eaux intérieures au petit droit de 10 francs.

A défaut de navires belges, le gouvernement se voit dans la nécessité de subsidier des navires étrangers sur la ligne de Rio-Janeiro, dans le but de pousser à l'exportation de nos produits et d'activer les relations entre les deux pays. Eh bien ! les retours en café, qui sont la contre-valeur des produits de nos exportations, revenant directement sur Anvers, payeront francs 11-50, et lorsqu'ils nous viendront par Rotterdam, ils n'acquitteront que le petit droit de fr. 10.

Par les mêmes motifs, les cargaisons qui auront touché à Cowes, devant être considérées comme importations des entrepôts d'Europe, au droit de 14 francs, il est plus que probable que nul propriétaire ne consignera plus à Anvers. Le marché de Rotterdam offre pour l'exportation vers l'Allemagne autant d'avantages que le nôtre, et pour arriver à la consommation en Belgique l'on y sera beaucoup mieux placé qu'à Anvers, puisque par les eaux intérieures on aura la faculté d'importer toujours au droit de fr. 10.

Nous savons bien que l'on pourra nous objecter que la loi porte uniquement sur 7,000,000 de kil. de café Java et qu'ainsi les cafés du Brésil et de St-Domingue ne seront admis qu'au droit de fr. 15-50.

Voici notre réponse :

Les cafés qui nous sont importés de la Hollande et proviennent des ventes de la société de commerce, ont pour le quart ou le tiers des quantités exposées en vente publique, des affinités si grandes avec les cafés qui se récoltent au Brésil, à la Havane et à St-Domingue, que nous défions le courtier comme le négociant le plus expert, de distinguer les uns des autres. Donc, pour éviter des contestations sans nombre, les employés de la douane montreront une tolérance qui leur sera imposée par la force des choses et se borneront à constater l'importation jusqu'à 7,000,000 de kilog.

Nos importations générales de cafés, de toutes provenances et de tous pays, peuvent s'élever de 12 à 13 millions.

Or, il est incontestable pour nous, que l'on importera d'abord, et avant l'époque des ventes de la Hollande, les 7,000,000 de kilog. dans des qualités inférieures, afin de s'assurur de toute l'importation à raison de 10 fr. A l'époque des ventes, les cafés qui seront achetés nous arriveront également, parce qu'il est reconnu qu'il nous faut 5 à 6 millions de kilog. de café Java dont nous ne pouvons pas nous passer. Il arrivera que pour ceux-ci on acquittera le droit des entrepôts d'Europe et que la Hollande possédera réellement le privilége de nous approvisionner de tous les cafés dont nous avons besoin. D'ailleurs, la Hollande, par la belle position que la Belgique vient de lui créer si gratuitement, aura un intérêt direct à ce qu'il en soit ainsi, et elle est trop habile pour ne pas doter de cette façon le port de Rotterdam des arrivages directs de cafés qui sont à notre destination.

M. Nothomb avait avancé que le droit de 10 francs ne causerait aucun préjudice à la navigation directe avec Java, sous pavillon belge, attendu qu'il coûterait fr. 2 par 100 kilog. de plus à nos armateurs, que s'ils allaient prendre les cafés dans les entrepôts hollandais, au droit de fr. 15-50.

Nous pouvons dire que M. le ministre s'est étrangement aventuré sur ce point, car avec le projet adopté du gouvernement, il y a une protection même assez grande, et M. Nothomb a dû le reconnaître, en faire l'aveu dans le comité secret d'avant-hier.

S'il n'en était point ainsi, pourquoi donc le gouvernement aurait-il encouragé par des subsides les départs pour Singapore et le détroit de la Sonde? Que font donc en ce moment sept navires belges dans la mer des Indes? Leur sortie n'a-t-elle pas été encouragée dans le but d'exporter nos produits à l'aide des fonds du trésor ou d'équipages appartenant à l'état. Et maintenant, au lieu de protéger les retours, le gouvernement accorde à la Hollande le privilége de 7,000,000 d'importations et détruit de la sorte et de gaîté de cœur son propre ouvrage. Par une disposition dérisoire, inconcevable jusqu'à la plus complète absurdité, il décrète la ruine des armemens qu'il a encouragés, protégés, et du même coup rend impossible par les ports belges la sortie de nouvelles exportations pour ces parages. Il faudra, pour la sortie comme pour le retour, prendre la voie de la Hollande.

Nouvelles de France.

Paris, 6 juin.

La chambre des députés a refusé d'allouer une subvention aux maîtres de poste, pour les indemniser provisoirement de la perte qu'ils éprouvent par l'établissement des chemins de fer. Elle a rejeté les crédits que le gouvernement demandait à cet effet. Le droit des maîtres de poste à une indemnité se trouve réservé et intact. Le vote d'une subvention les eût laissés dans une situation provisoire et précaire, tandis que le refus de la chambre va forcer le gouvernement à s'occuper définitivement de leur sort, ou plutôt du maintien ou de la suppression de la poste aux chevaux.

—La chambre des députés n'a pas encore terminé l'examen des crédits relatifs à l'Algérie. M. le maréchal Soult a confirmé les nouvelles qui nous ont annoncé l'attitude hostile prise par les Marocains. « Chassé de l'Algérie, a dit le maréchal Soult, Abd-el-Kader s'est retiré dans cette partie du désert qu'on appelle territoire neutre. Il a trouvé là des populations marocaines qui ne se soumettent aux ordres de leur souverain qu'autant que cela est à leur convenance. Abd-el-Kader a exalté ces peuplades par ses prédications ; elles se sont soulevées, et l'empereur de Maroc a été obligé de proclamer la guerre sainte. Oui, Abd-el-Kader a su si bien fanatiser ces populations, qu'il est parvenu, avec leur appui, à intimider l'empereur de Maroc. Aujourd'hui, la guerre sainte est proclamée ; toutefois, j'espère qu'aucun conflit n'aura lieu entre nos troupes et les Marocains. »

—Dans sa séance de ce jour, la chambre des députés a de nouveau annulé, à une grande majorité, l'élection de M. Charles Laffitte. C'est la quatrième fois qu'elle refuse d'admettre dans son sein l'élu du collége de Louviers.

— On écrit de Toulon, au *Journal des Débats*, en date du 2 juin :

Le courrier d'Afrique, qui vient d'arriver, apporte des nouvelles de la province de Constantine, dont quelques-unes sont assez graves. M. le duc d'Aumale, qui était revenu, le 14 mai, à son camp de Betna, après avoir consommé avec toute sorte de succès la soumission des Ouled-Sulthani, avait été obligé de retourner précipitamment à Biskara. On se rappelle que le prince avait laissé dans cette place une garnison composée d'indigènes et commandée par deux officiers français. Une indigne trahison aurait, dit-on, soulevé cette garnison contre ses chefs ; et les officiers, un médecin et un sous-officier, tous les quatre françai[s] auraient été assassinés dans leurs lits.

La casbah aurait été livrée à l'ex-califat d'Achmet-Bey, [...] même qui fut dépossédé et chassé après la prise de la place, [...] les approvisionnemens laissés par la colonne expéditionna[ire] auraient été pillés. En apprenant ces nouvelles, M. le duc d'A[u]male s'était rendu, par une course rapide, à Biskara, où il éta[it] arrivé le 18, après une marche de trente-six lieues en quarant[e-] huit heures. Le califat avait pris la fuite. Le prince, après avo[ir] infligé à la perfide rebellion des indigènes un châtiment exem[-]plaire, s'était décidé à laisser dans la place une garnison fran[-]çaise sous le commandement d'un officier supérieur, et il de[-]vait ensuite reprendre le chemin du camp de Betna. On l'atten[-]dait à Constantine dans les premiers jours de juin. Tout l[e] monde s'accordait à rendre justice à l'énergique décision ave[c] laquelle le jeune prince avait agi dans cette conjoncture difficil[e]. La trahison des indigènes est malheureusement un fait trop com[-]mun dans l'histoire de nos guerres avec les Arabes. Celle d[e] Biskara a de tristes précédens qui sont dans le souvenir de to[ut] le monde. Mais les conséquences de ce crime, qui auraient p[u] être fatales, ont été du moins détournées par la vigueur av[ec] laquelle le jeune commandant de la province de Constanti[ne] s'est empressé d'y porter remède. Nous attendons d'autres dé[-]tails.

— On attend avec impatience que le gouvernement fasse co[n-]naître les rapports qu'il doit nécessairement avoir reçus [de] l'Algérie depuis quelques jours, et son silence augmente les i[n-]quiétudes qu'ont déjà fait naître les lettres particulières a[r-]rivées d'Algérie. Il est certain maintenant que l'empereur [de] Maroc Abderaman, conteste à la France la possession des ter[ri-]toires situés vers Tlemcen du côté de son empire, et qu'il [se] prépare à nous faire ouvertement la guerre, sans même cherch[er] comme il l'a fait jusqu'à présent à cacher ses hostilités en e[n-]voyant indirectement des troupes au secours d'Abd-el-Kad[er].

Une véritable armée composée de 10 à 12,000 Marocains [...] commandée par le fils même d'Abderaman, a déjà dépassé [la] frontière et se trouve en présence du général Lamoricière, q[ui] bien qu'ayant réuni autour de lui toutes les troupes dont il pe[ut] disposer, n'est pas en état de faire face à des forces aussi imp[o-]santes, et est obligé de temporiser jusqu'à l'arrivée du maréch[al] Bugeaud, qui se porte de ce côté avec un corps d'armée.

Des ordres ont été expédiés à Toulon, d'embarquer dive[rs] régimens pour donner du renfort à M. Bugeaud, et pour lui per[-]mettre de prendre avec lui des forces imposantes, sans être obli[gé] de dégarnir toutes ses positions fortifiées et de les exposer au[x] surprises des Arabes.

—On nous écrit de Paris :

La question d'Afrique est pour les journaux de l'oppositi[on] un texte inépuisable d'injures, d'inexactitudes et de grossièr[es] bévues. L'analyse en serait rebutante. Le *National*, cette feui[lle] si vertueuse et si patriote, comme chacun sait, annonce av[ec] empressement le massacre de Biskara, et il saisit cette occasio[n] excellente pour lui, d'outrager le commandant de la province [de] Constantine. En d'autres termes, le *National* travestit, déna[-]ture les faits et les présente sous un faux jour. La tâche de l'o[p-]position est d'ameuter toutes les haines par le dénigrement et [la] calomnie, de détruire toute hiérarchie, de semer la défiance [et] le mécontentement dans les rangs de nos soldats, et de romp[re] s'il se peut, tous les liens de la discipline qui constituent la for[ce] d'une armée et sont, au dehors, une des plus solides garanti[es] de l'indépendance nationale. L'opposition qui joue un rôle [...] coupable, doit-elle s'étonner du discrédit où elle est tombée [?]

— L'empire de Maroc avec lequel la France va probablem[ent] avoir la guerre, est peuplé de 8,500,500 individus, apparten[ant] aux races suivantes :

Amazirgs béribères, 2,300,000 ; Amazirgs schelloch[s] 1,450.000 ; Maures, 3,550,000 ; Arabes de race pure, 740,0[00] Juifs, 340,000; Nègres, 120,000; Chrétiens, 300; Rénégats, 2[..] Total, 8,500,500 individus.

—On écrit de Paris :

Tout vient confirmer le prochain voyage du roi Louis-Ph[i-]lippe en Angleterre. La *Presse* dit qu'il est certain que le [roi] fera une visite à la reine Victoria dans sa résidence de l'île [de] Whigt.

On assure que le cabinet de M. Guizot se prononce contre [la] *Note* de M. le prince de Joinville dans les bureaux de la cha[m-]bre des députes. M. le ministre de la marine a été entendu, [le] 5, dans le sein de la commission du budget. Interpellé sur [la] question de savoir s'il considérait comme suffisant le développ[e-]ment donné, par le budget actuel, à la marine à vapeur, il a r[...]

—Ce n'est pas que je veuille lui laisser accomplir son quart de siècle à la douce créature, avant de lui donner un mari, reprit la dame Toureau ; bien au contraire! Mais, vois-tu, garçon, il ne faut jamais d'avance jeter de ces pensées-là dans les jeunes têtes ; quelquefois ça bouillonne sourdement, ça fermente comme un eau douce, ça les rend folles, et on ne peut plus les diriger. Tu sais conduire tes chevaux, toi, *fieu*, mais quant aux jeunes filles, crois-moi, tu n'y entends rien de rien.

—Aux jeunes filles honnêtes, c'est possible ; dit Léonard.

Sa mère poursuivit :

—Juliette nous est nécessaire : nous l'aimons... Tu l'aimes, n'est-ce pas?..

—Oh ! fièrement, dit le brave cocher.

—Qu'elle nous quitte, et ce sera nécessairement un deuil pour toi et pour moi ! Eh bien, laisse-moi faire, et si mes projets ne sont pas contrecarrés par toi, elle se mariera, et avant peu, d'ici à deux ans, comme tu le disais, sans qu'elle soit forcée de nous quitter pour cela.

—Bah ! fit Léonard : quel moyen avez-vous donc trouvé, mère? Quel galant avez-vous donc en vue?

— Toi, garçon !

—Comment... qui moi?... Moi?

—C'est toi qui l'épouseras!

— Allons donc! vous voulez plaisanter! dit Léonard, se levant tout-à-coup et parcourant la chambre à grands pas, en levant les épaules. — Moi, que j'aille épouser *Mignote* !... vous rêvez, mère! Est-ce qu'elle voudrait de moi? Est-ce que je ne suis pas trop vieux pour elle!

— Je sais ce que je dis, *fieu*, et je ne rêve pas... Pendant que tu étais avec ton mylord, à la campagne, j'ai étudié le cœur de ta *Mignote*, et j'ai préparé les voies ; non que j'aie parlé de mariage : mais je lui ai fait comprendre tout doucement, et comme en manière de conversation, tout ce qu'elle te doit, tout ce que tu vaux. Elle y était déjà bien disposée, va... car croirais-tu que, même pour cette malheureuse affaire de la loterie, eh bien ! elle te donne raison. Elle dit comme ça qu'il y avait des mille et des cents à parier que le quaterne ne sortirait pas, et que de la façon que tu t'y es pris, tu étais toujours sûr de lui rapporter quelque chose... Mais ne parlons pas de ça ; ça te fait de la peine... nous, ici, nous n'y pensons plus. Tant il y a, garçon, que depuis que l'enfant a su que c'était pour elle, pour son éducation, pour lui mettre un joli état au bout des doigts, que tu t'étais privé, que tu avais pris ton service de nuit, que tu avais ensuite consenti à renoncer à tes habitudes, à quitter ta vieille mère, oh ! alors, vois-tu, chez elle ça n'a plus été de la reconnaissance, ç'a été de l'adoration... Si tu savais comme elle me parle souvent de toi avec des larmes dans ses beaux yeux ! comme, soir et matin, elle te nomme en priant le bon Dieu, comme elle te trouve bon, comme elle te trouve beau ! Elle ne voulait pas croire que tu avais quarante ans ; il est vrai que je lui ai dit que tu n'en avais que trente-sept. Enfin, ce mariage se fera, te dis-je ; il se fera, j'y tiens, je le veux, c'est mon idée : car après moi, il faut bien uqe tu aies là quelqu'un pour te consoler, pour t'aimer.

Jusqu'à ce moment, Léonard n'avait ressenti pour Juliette que l'affection d'un père pour sa fille, d'un bienfaiteur pour son obligée. Il l'aimait avec excès parce qu'il l'avait sauvée, parce qu'il l'avait élevée, parce qu'il était fier d'elle, fier de la voir, intelligente et belle, croître sous sa protection ; parce que lui-même d'une nature énergique et passionnée, il n'avait encore trouvé à épancher la surabondance de sa sève de cœur que sur sa mère et sur Juliette. Jamais il n'avait songé à voir en elle autre chose que son enfant, sa pupille, un but à ses pensées, à ses travaux, une idole qu'il s'était faite pour l'adorer, mais purement, mais saintement.

Après les confidences de sa mère, il persista encore quelque temps à traiter de rêveries les projets formés par celle-ci : mais, malgré lui, chaque fois qu'il revoyait Juliette, cette nouvelle pensée qu'on avait fait bourdonner autour de sa tête, sans y être entrée tout à fait, l'assaillait avec violence, et modifiait, quoi qu'il fît, la nature de ses relations avec la belle jeune fille. Il n'osait plus la regarder avec une expression trop vive et détournait les yeux pour lui parler ; il ne recevait plus ses caresses qu'avec embarras, avec contrainte, et ne les lui rendait qu'avec hésitation. Son langage n'était plus le même ; il le dépouillait de sa rudesse et même de sa franchise ordinaire, et choisissait les mots en s'adressant à elle. Il ne se présentait plus chez elle, chez lui, qu'après avoir soigneusement inspecté son costume et minutieusement organisé les plus petits détails de sa toilette ; le tout pour faire honneur à son maître, disait-il.

Lui qui, autrefois, épiait avec avidité l'occasion de passer quelques minutes de bon temps avec sa pupille, qui se détournait de sa route pour l'entrevoir à sa fenêtre, il ne se dirigeait plus vers cette maison habitée par Juliette et par sa mère qu'avec une sorte d'angoisse ; et si cette occasion lui était offerte, il l'avait laissée échapper, il en ressentait en lui-même comme une joie, comme un triomphe ; mais une joie amère, un triomphe douloureux.

Léonard luttait en vain : celle là qu'il croyait éviter, il la voyait partout ; la pensée qu'il avait repoussée était devenue sa pensée incessante, et, lentement, graduellement, malgré ses inutiles efforts de résistance, il subissait, secousse par secousse, pièce par pièce, la bizarre transformation du père en amant.

Cependant, l'hiver passa sans qu'il eût voulu s'avouer à lui-même la nature de ses nouvelles émotions. Il n'attribuait sa contrainte à l'égard de Juliette qu'au défaut de se voir quotidiennement comme autrefois. Les habitudes de famille se perdaient, l'absence avait tué la familiarité ; mais, se disait-il, nous ne nous en aimons pas moins, voilà l'essentiel.

Il avait raison ; il ne l'en aimait pas moins, il ne l'en aimait pas plus, p[eut-]être... c'eût été difficile ; mais il l'aimait autrement.

— Ah! monsieur, me disait-il avec une vive expression d'angoisse, qui [au-]rait pu deviner, le jour où je me débattais au milieu de la rivière [...] et la fille, sans savoir au secours de qui je m'étais élancé, que j'avais là, à gauche, la femme que j'avais la plus aimée jusqu'alors, et, à ma droite, [celle] que je devais tant aimer par la suite! Oui, reprit-il d'une voix sourde, ce j[our-]là quand l'objet de mes amourettes de jeune homme périssait près de m[oi, je] retirais de l'eau mon amour pour l'âge mûr, ma passion véritable, mon [mal-]heur, ma désolation pour toute ma vie! Béatrice se vengeait de moi par sa [...]

Le printemps venu, Léonard retourna à la campagne avec son mylord[. De] Paris, où il se trouvait si mal à l'aise et si décontenancé, il le quitta avec [plus] de regrets mille fois qu'à son départ précédent.

Il attribua la cause de cette bizarrerie, à ce qu'il vieillissait, qu'il n'ai[mait] plus le changement. Privé de la vue de Juliette durant la belle saison, il [finit] par se persuader que le calme des champs, les arbres, les fleurs, le soleil [lui] étaient naturellement antipathiques. Il regretta sa grande ville boueus[e, ses] neiges et les brouillards, les encombremens de voitures dans les rues : —[A la] bonne heure ! disait-il, à Paris, il y a quelque mérite à être cocher habil[e ; il] faut se faire jour au milieu de la foule, sans écraser quoi que ce soit, pas [plus] les enfans que les objets des étalagiste du rez-de-chaussée, il faut s[e] glisser adroitement entre un tombereau de pierres qui menace de [vous] broyer et un cabriolet de la régie qui s'obstine à vous disputer le [pas ;] il faut se tirer d'affaire avec les omnibus, les larges voitures de dém[éna-]gemens, celles de gaz portatif, éviter les échafaudages des constructions [nou-]velles sans entamer les trottoirs, se maintenir, la main haute, durant les [jours] de gelée et de verglas, au niveau des meilleurs attelages des ducs et [...] On s'exerce du moins ! Il y a lutte, il y a plaisir ! On se sent bondir, on [s'en-]tend rouler. C'est de la vie ! Mais ici, sur leurs routes plates de terre et [de sa-]ble, aller droit devant soi, sans bruit, sans obstacles, c'est un métier d'a[...] C'est se rouiller, se dégrader ; c'est à en mourir de honte et d'ennui !

Il regretta alors son cabriolet, son cheval, ses fatigues, ses camarades [de] station et jusqu'au petit vin de la barrière, auquel il avait renoncé [cepen-]dant... Il devint triste, hargneux, querelleur ; puis, un beau jour, n'y [pouvant] plus tenir, il résolut de recouvrer ce qu'il appelait sa liberté, de renon[cer à] l'hôtel, au château, pour regagner sa mansarde ; de laisser là les mag[nifiques] mecklembourgeois de mylord, pour conduire de nouveau une chétive [...] le qu'il aimerait davantage ; et, comme il se disposait à signifier son co[ngé à son] maître, on vint l'avertir que celui-ci le mandait pour affaire importan[te.]

ndu affirmativement. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait à cette casion, des débats fort vifs à la chambre.

— Plusieurs artistes viennent de quitter Paris pour se rendre en Afrique avec la mission de remplir le vœu fait par le duc d'Orléans, peu de temps avant sa mort, de faire transporter à Paris, l'arc de triomphe romain qu'il avait trouvé à Djimilah. La hauteur de cet arc est de 11 mètres et sa largeur de 11 mètres également; il consiste en une seule arcade de 6 mètres sous clé sur 4 mètres d'ouverture. Deux pilastres de chaque côté reposent sur un stylobate commun encadrant les trumeaux, dans chacun desquels est une niche. L'inscription est placée sur l'attique. Ce monument a plus de 15 siècles. On dit qu'il sera placé au milieu de la place du Courrousel.

— Les presses françaises ont imprimé dans le courant de l'année 1843, 210,101,600 feuilles d'impression. Depuis vingt ans le travail a plus que doublé.

— Les paris inscrits au livre du *Jockey-Club* se sont élevés, cette année, à 500,000 fr. La liquidation n'étant pas terminée, on ne connait pas encore le montant des sommes perdues ou gagnées.

Affaires d'Espagne.

Le contrat des tabacs était une affaire vraiment onéreuse pour le trésor public :

1° Le prix annoncé n'était pas réel de la somme ostensible de 110 millions de réaux il fallait déduire les frais énormes de l'entretien du corps des douanes, et déduction faite de ces frais, c'est à peine si le trésor devait percevoir 85 ou 90 millions.

2° Les parties contractantes n'entendaient donner au trésor que 70 millions de réaux et se partager à titre de bénéfice la différence, pour arriver à la somme de 110 millions de réaux; il devait résulter de cette prétention exhorbitante des différends et même des procès de la nature la plus grave.

3° Le gouvernement se dépouillait en faveur de l'entreprise de toute son influence commerciale sur la Havane et les Iles Philippines, et il perdait l'exportation, qui sur ces deux points a lieu pour la France et l'Angleterre, et cette exploitation s'élève à près de 3 millions de piastres par an.

4° Une conséquence naturelle de l'opération devait être l'abandon des droits de douanes sur les tabacs appartenant à l'entreprise, c'est-à-dire, que l'on sacrifiait de gaité de cœur des revenus certains et susceptibles d'un grand accroissement.

5° Les parties contractantes pouvaient mettre le gouvernement dans de grands embarras par le choix de leurs employés, sur lesquels il ne pouvait exercer ni surveillance ni influence. Déjà même cet inconvenient a été signalé par le capitaine-général de Grenade, dont les moyens de repression se trouvent paralysés par la masse des employés des contractans, plus considérable que celle dont il peut disposer pour maintenir le bon ordre s'il venait à être troublé.

M. Mon, ministre des finances, qui s'est toujours prononcé contre le principe de l'adjudication et de la mise en régie des tabacs, ne pouvait pas laisser subsister un traité aussi onéreux et, d'ailleurs entaché d'illégalité; aussi le traité va-t-il être annulé, mais après s'être mis d'accord avec les parties contractantes, ce qui parait devoir être terminé très-prochainement.

— On écrit de Cordoue, le 25 mai :

Cette province était depuis longtemps infestée par une bande d'audacieux voleurs. Avant-hier ils avaient arrêté une diligence dans la chaine de montagnes entre Cordoue et Villa-Viciosa. Outre l'argent et les bijoux des voyageurs et du conducteur, ils s'étaient emparés de trois chevaux, de plusieurs armes à feu et de munitions.

Hier ils ont été traqués par les carabiniers des deux provinces. Retranchés dans une masure, ils se sont défendus jusqu'à l'épuisement total de leurs munitions. A défaut de balles, ils chargèrent leurs escopettes avec leurs boutons plaqués en argent. On est enfin arrivé sur eux à la baïonnette. Trois ou quatre brigands avaient été tués. On a fait douze ou quinze prisonniers, presque tous blessés. Les carabiniers ont eu de leur côté quelques hommes mis hors de combat.

Finances d'Espagne.

Pour faire suite à l'article que nous avons donné à ce sujet dans notre numéro d'hier, nous extrayons encore du *Castellano* du 31 mai, les considérations suivantes sur les finances : « Le moyen le plus simple, le plus naturel et le plus prompt, celui qui donnerait un résultat complet et positif, sans blesser les intérêts particuliers, et qui serait le moins onéreux à l'état, est sans doute une opération de crédit, c'est-à-dire l'émission de la quantité de rentes 3 %, nécessaire pour procurer les sommes dont le trésor public a besoin pour couvrir la différence qui existe entre les dépenses et les recettes, pendant le laps de temps que l'on jugerait nécessaire, jusqu'à ce que l'on parvienne, au moyen de mesures économico-administratives, à diminuer les dépenses et à élever les produits des revenus jusqu'à leur nivellement. Cette négociation peut se faire de diverses manières : avec des Espagnols ou avec des étrangers; avec les contractans eux-mêmes ou avec d'autres; au comptant, ou bien en acceptant des traites en paiement des titres. Il existe encore d'autres combinaisons dont le résultat serait d'obtenir : 1° Que le gouvernement ne fût plus dans l'obligation pénible de négocier chaque mois un nombre considérable de millions pour compléter les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses les plus urgentes; 2° que l'on paie mensuellement les appointemens de tous les employés et les dépenses de l'état; 3° que l'on amortisse la dette du trésor, et que l'on arrive à un résultat clair et régulier; 4° que l'on obtienne tous ces avantages sans diminuer les capitaux en circulation, en les augmentant, au contraire, sans blesser les intérêts de personne, sans trop surcharger la génération présente et en augmentant seulement les dépenses du budget de chaque année, de 30 millions plus ou moins, qui peuvent être nécessaires au paiement des intérêts du papier que l'on est obligé d'émettre, somme très-inférieure à celle qui a été dépensée jusqu'à ce jour, en suivant le système de déception adopté précédemment.

Nouvelles d'Italie.

Le *Mediterraneo* du 27 contient l'article suivant :

Des barques arrivant de différens points de la côte portent que les insurgés de la Calabre ont repris l'offensive : ils ont attaqué près de Paola un bataillon de chasseurs des troupes royales, et l'ont mis en déroute.

Cette nouvelle a été apportée à Brindisi par un bâtiment à vapeur du gouvernement, en même temps qu'elle s'était répandue à Bari par une autre voie. Nous apprenons d'un autre côté qu'un bâtiment de guerre napolitain a été rencontré dans les parages de Paola, se dirigeant vers Naples. On prétend qu'il transportait dans cette capitale les blessés du bataillon de chasseurs.

Il est à remarquer que des lettres de Livourne du 31 mai parlent aussi d'un échec que les troupes royales auraient éprouvé dans la Calabre-Citérieure, et des blessés qui seraient arrivés par mer et auraient été transportés la nuit dans les hôpitaux militaires. A la date du 27 mai, on redoublait à Naples de sévérité contre les détenus politiques du fort Saint-Elme, et le colonel Antonini, renfermé à part au fort de l'OEuf, continuait d'être tenu au secret.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 6 juin.

Dans la séance des communes du 5, sir J. Graham a déclaré que des envois de troupes avaient eu lieu à Guernsey par suite d'excitation tenant à des causes locales, mais le gouvernement n'a pas d'appréhensions sérieuses.

— On lit dans l'*United Service-Gazette* : Il semble que le gouvernement croie, depuis longtemps, à la probabilité d'une guerre avec la France; et usant de discrétion, il a fait les préparatifs nécessaires, le cas échéant : le parti hostile de l'autre côté de l'eau semble être résolu à ne perdre aucune occasion de provoquer le pays à entrer dans l'arène : déjà il a fait de nombreuses démonstrations, et il est probable que nos ministres ont reçu des nouvelles importantes relatives à certaines intentions agressives qu'ils se proposent de repousser avec promptitude et énergie. Un gentleman d'une grande habileté et haut placé, a fait tout récemment l'inspection de nos ports, afin de voir les steamers-marchands qui pourraient porter de l'artillerie, et nous avons appris que des pièces de tout calibre et des munitions ont été conduites dans les dépôts pour les vaisseaux qui pourront s'armer. De cette manière, en quelques heures une marine à vapeur formidable serait prête à couvrir l'Océan dans toutes les directions.

— Nous lisons dans la *Presse* :

Il n'a fallu rien moins que l'arrivée de S. M. l'empereur de Russie à Londres pour atténuer la profonde sensation qu'y a produite la condamnation d'O'Connell. En Irlande, elle a causé une fermentation générale. Le peuple vénère plus que jamais comme un martyr le prisonnier tribun; ce que le ministère avait cru devoir faire pour anéantir l'influence du libérateur est précisément ce qui l'a grandie : depuis son entrée en prison, c'est à qui s'enrôlera dans l'armée des *repealers*. Malgré les efforts des chefs de l'association, l'effervescence est telle qu'ils craignent de ne pouvoir la calmer. Du reste, O'Connell tient une véritable cour à Circular-Road, où il est accablé de visites et où on le traite avec d'insignes égards.

— Le 2 de ce mois, un violent incendie a détruit vingt maisons à Gravesend.

Nouvelles d'Allemagne.

On lit dans une lettre adressée de Berlin à la *Gazette de Brême* : Malheureusement beaucoup de faux papier-monnaie de Prusse est répandu dans plusieurs parties de l'Allemagne, ce qui a déjà eu des conséquences fort désagéables, plusieurs gouvernemens voulant, à l'exemple de la Hesse, défendre l'admission dans leurs caisses publiques du papier-monnaie de Prusse. Il paraît que la principale fabrique est en Belgique, et que notre gouvernement en connaît bien les fils, mais non pas les personnes. Le directeur de la police, M. Duncker, en a remis les fils au gouvernement, durant un voyage en Belgique; mais les autorités ne sont pas parvenues à détruire le mal dans sa racine. Quoique le gouvernement soit disposé à compter 50,000 thalers à l'inventeur d'un papier-monnaie inimitable, cette offre n'a encore séduit personne.

— On dit que le mariage du prince Léopold de Bavière, frère du roi Othon, a été précipité en si peu de temps en vue de la succession au trône de la Grèce, qui lui est assuré par la nouvelle constitution grecque, pour le cas où il aurait des enfans. Aussitôt qu'il aura un fils, on l'enverra à Athènes avec son enfant et celui-ci sera baptisé dans l'église grecque.

Le roi Othon l'adoptera et il sera élevé en qualité d'héritier présomptif. On sait que le prince Léopold a déclaré positivement qu'il ne consentirait jamais à changer de religion pour obtenir le trône de la Grèce, en conséquence si son frère, le roi Othon venait à mourir, et que lui-même eût un fils élevé dans la religion grecque, il résignerait en sa faveur ses droits à la couronne de la Grèce.

— On écrit de Coblence, 19 mai : Les juifs de nos environs viennent de commettre un horrible assassinat. Un instituteur juif du petit village d'Immendorf, que ses coréligionnaires haïssaient à cause de ses idées d'innovation, a été lapidé hier au soir sur la route qui conduit à Arenberg. La justice s'est immédiatement rendue sur les lieux et a arrêté un domestique juif, qu'on soupçonne d'être un des auteurs principaux de ce crime abominable.

— On écrit de Hambourg, 30 mai :

Le premier baleinier qui ait jamais été équipé à Hambourg vient de partir de notre port, afin de se rendre dans les parages du pôle sud.

» Ce bâtiment, nommé *l'Anséat*, jauge 650 tonneaux. Tout l'équipage a pris l'engagement formel de s'abstenir, durant la durée entière du voyage, de toute boisson spiritueuse, à la condition de recevoir deux rations de café par jour; aussi n'a-t-il été embarqué sur *l'Anséat* qu'une très petite quatité de vin et d'eau-de-vie, laquelle fait partie de la pharmacie, et ne doit être administrée que comme médicament et sur l'ordre exprès du médecin.

Il paraît que la tempérance est beaucoup plus nécessaire sur les baleiniers que sur tous les autres navires; car il vient d'être constaté, par des chiffres, que les neuf-dixièmes des sinistres survenus aux baleiniers danois et suédois, ont été causés uniquement par l'abus des boissons spiritueuses parmi les équipages.

VARIÉTÉS.

LES CIGARES DE LA HAVANE.

On fume essentiellement en tout pays américain, îles ou côte-ferme. Il y a néanmoins certaines modifications, que je vais indiquer. Dans les colonies françaises, les planteurs ont imaginé un cigare fabuleux, aussi long qu'une cravache, et qu'ils appellent *bout*. Peu de colons ne fument pas, qu'ils soient vieux ou jeunes. A la cour royale, dans les intervalles d'audience, le *grave* magistrat, enveloppé dans sa robe, allume son *bout*. Au conseil colonial, dans les interruptions de séance, les partis opposés se groupent dans la salle d'attente, et les fougueux orateurs, armés du cigare, viennent poursuivre une période interrompue ou accomplir un dilemme resté sur pied. Malgré tant de mauvais exemples, une femme blanche des colonies françaises n'a jamais fumé. Les nègres et les négresses font une

—Léonard, lui dit l'Anglais, je vais entreprendre un long voyage; je vais aller en Amérique, en Afrique, au bout du monde, je ne sais où! ..

D'après ce préambule, notre ami prévit aussitôt que le congé qu'il venait offrir, on allait le lui donner. Il se revit déjà à Paris, près de Juliette et, par un de ces brusques reviremens de cœur qu'il est plus facile de comprendre que d'expliquer, cette idée lui fit tressaillir, non de joie, mais de peur. Dans cet instant décisif, au moment de regagner toujours la grande ville, une subite révélation lui dévoilait que c'était pour Juliette seule qu'il y retournait.

—Je ne puis emmener avec moi tout mon monde, poursuivit le maître.

—Oui, je l'aime! se disait tout bas Léonard, tandis que l'autre parlait; mais elle, peut-elle m'aimer autrement que comme un père? Qu'irai-je donc faire à Paris? La tourmenter? la rendre malheureuse et subir mille supplices à la fois.

—Tu comprends, reprenait son interlocuteur, qu'en voyage, et surtout dans un voyage pareil, on n'a guère besoin d'un cocher.

—Quel malheur! pensait Léonard; j'avais de si beaux appointemens! Gagnerai-je assez là-bas pour faire vivre Juliette et ma mère dans cette aisance dont elles ont l'habitude à présent, grace aux générosités de ce bon maître que je voulais quitter! Ah! je suis un ingrat! un égoïste!

—Mais si je n'ai pas besoin d'un cocher, reprit l'Anglais, j'ai besoin d'un serviteur fidèle, courageux, d'un homme de confiance enfin, qui soit plutôt mon compagnon que mon domestique : qui m'épargne les ennuis de la route, qui tienne la bourse et règle les comptes, qui soit là près de moi, si quelque danger me menace. Je te connais, Léonard : tu es honnête homme et tu es brave; j'ai besoin de ta probité et de ta bravoure : veux-tu venir avec moi?

Ce dernier mot n'est pas prononcé que Léonard s'écrie : — J'irai! ravi qu'il est de ne pas voir s'éloigner les vœux qu'il formait avec tant d'ardeur quelques minutes auparavant.

Il s'occupa aussitôt de ses préparatifs de voyage.

Au moment de quitter la France, de s'éloigner, de s'exiler pour toujours peut-être, sa principale affaire fut de prendre des arrangemens pour faire toucher ses gages à sa mère. Mylord s'en chargea. En cas d'accident survenu à Léonard, il assura même une petite pension à la mère Toureau et à sa fille adoptive.

Il ne s'agissait plus pour notre voyageur que d'annoncer à celles-ci sa résolution, son départ et les générosités de mylord : mais le cœur lui défaillait d'avance, car il savait que les pauvres femmes allaient bien pleurer en recevant cette bonne nouvelle. Ne voulant pas les revoir, il fallait bien leur écrire cependant. Il écrivit donc.

Le même jour, une lettre de Juliette lui arriva. Elle lui annonçait que sa mère était malade et demandait à le voir.

Léonard envoie à tous les diables l'Afrique et l'Amérique. Le soir même, il est en route pour Paris.

Quand il se retrouve dans la rue du Cadran, son émotion devient telle qu'à peine il peut reconnaître l'entrée de cette petite allée qui lui était si familière; son regard se voile, ses jambes flageolent sur cet escalier qu'il parcourut tant de fois. Un bourdonnement strident vibre dans ses oreilles. Parvenu au quatrième étage, il écoute; il croit entendre comme des chuchottemens et des rires. Il se rassure alors; sa mère n'a eu qu'une indisposition, sans doute, et Juliette s'est alarmée à tort.

La porte est entr'ouverte; il la pousse.

L'appartement de la veuve Toureau se composait de deux pièces. Léonard se trouve seul dans la première; il écoute encore et n'entend plus rien. Bientôt une voix se fait entendre; mais cette voix lui est étrangère; il croit s'être trompé d'étage; il regarde autour de lui. Le principal ornement de cette pièce où il se trouve, son portrait à lui, dessiné par Juliette, n'est plus là. Tandis qu'il reste ainsi ahuri, hésitant, un homme sort de la seconde chambre : c'est un prêtre! Léonard s'élance. Sa mère se mourait. Et ces rires et ces chuchottemens qu'il avait entendus, c'étaient des prières et des sanglots.

A sa vue, la bonne vieille parut se ranimer : — Ah! te voilà, garçon? Dieu soit loué; c'est lui qui t'envoie pour me récompenser d'avoir pensé à lui tout en pensant à toi. Mais j'ai bien cru que je ne pourrais adresser mes derniers adieux qu'à ton image.

Léonard vit alors que son portrait détaché de la muraille de la première chambre, était placé au pied du lit de la malade, en face d'elle. Il fit un effort pour articuler quelques mots : — Tout ce que tu peux me dire, je le sais, poursuivit-elle en l'interrompant; laisse-moi parler, tandis que je le peux encore. Puis, un sourire revint pour quelques instans éclairer ses traits pâles et amaigris et, du doigt, montrant à son fils Juliette, agenouillée et pleurant dans un coin : — Amène-la-moi, dit-elle; car j'ai à vous entretenir tous deux.

— Ma mère! ma mère! s'écria Léonard, songeons à vous, à vous seule!

— Ah! fit la pauvre femme, souriant encore, mais péniblement; puis avec un ton de doux reproche : — Tu m'entendras cette fois et sans me démentir. Tu l'aimes, méchant garçon; je le sais bien, je m'y connais; je ne m'en suis aperçue que de reste; mais si je n'arrangeais tout cela avant de partir, tu serais capable de ne jamais lui en dire un mot, et ce n'est pas à elle de commencer.

— Taisez-vous! bonne mère; dit tout bas Léonard en s'agenouillant près de son lit; — qu'elle ne vous entende pas!

— Elle ne m'entendrait pas, cher enfant, qu'elle comprendrait de même ce que je te dis en ce moment; car elle sait bien, ta *mignote*, qu'elle est l'unique pensée qui m'occupe sans cesse depuis un an. — Viens ma fille ma chère bru. Léonard tressaillit à ce mot, et d'un air suppliant il fit signe à sa mère de ne point insister; mais celle-ci n'en tint compte; et essayant, mais vainement, de se redresser sur son lit : — Viens, poursuivit-elle, puisqu'il ne veut pas aller te chercher lui-même.

Juliette, la figure marbrée, les paupières ruisselantes de larmes, vint doucement se mettre à genoux près de Léonard.

Léonard n'avait pas encore osé la regarder. Il tremblait de tous ses membres en n'attachant toujours ses yeux que sur sa mère seulement. Il eût craint de lire sur la figure de Juliette un démenti donné à la volonté persévérante de la pauvre vieille.

La mourante leur prit les mains à tous deux : — Enfans, dit-elle, dès que je ne serai plus là, tous deux, de cœur et de bon vouloir, vous serez femme et mari. Garçon, je sais qu'elle est bien fillette encore pour entrer déjà en ménage; mais dans un an, dans deux, peut-être, la cérémonie se fera. En attendant, tu resteras son père, son ami. Jurez-moi donc que, dès ce jour, vous vous regarderez comme uni l'un à l'autre.

Juliette, la première, leva la main et dit : Je le jure.

Cette main, Léonard la saisit avec un transport de bonheur.

— Oui, ma mère! s'écria-t-il; oui, nous le jurons! Oui, je jure que Juliette sera ma femme, comme aujourd'hui elle est ma fille, ma fille chérie! Je jure de la rendre heureuse, de vous remplacer près d'elle, de veiller sur elle comme sur mon enfant, sur mon bien, sur mon bien à moi seul, et pour toute ma vie!

Se levant alors et osant se retourner vers Juliette, qui attachait sur lui son long regard plein d'attendrissement, il l'attira dans ses bras, il la pressa sur son cœur, et lorsqu'ensuite il se retourna vers sa mère, il poussa un cri terrible.

Tandis que son fils se livrait à ses élans d'ivresse et de joie, la pauvre vieille était morte.

En achevant de me raconter ce nouveau chapitre de son histoire, Léonard tira la bride de son cheval, abattit le tablier de son cabriolet :

— Vous voilà chez vous, mon maître!

— Déjà! lui répondis-je. Et j'ajoutai, par manière de compliment de condoléance : — Pauvre Léonard! la mort de votre mère a dû être pour vous un grand chagrin!

— Oh! ce n'est rien que ça! me répondit-il avec un air de bravade envers le destin. Puisque nous sommes en train, il m'en reste à vous dire! Nous en avons encore au moins pour deux bonnes courses!

(*La suite à demain*.)

consommation énorme de tabac. Ceux qui ont gardé dans leur imagination de vingt ans l'image poétique de Chactas fumant le calumet de paix, seraient bien odieusement choqués s'ils rencontraient de vieilles négresses fumant l'affreuse pipe en terre cuite.

Aux Etats-Unis, la bienséance anglicane a nui considérablement, non pas à l'usage du cigare, mais à son usage public. A Boston, il est interdit, sous peine d'amende, de fumer dans les rues. Il est vrai que les Américains du Sud sont moins collet-monté sur ce chapitre, mais un Américain du Nord croirait déroger à sa dignité et aux bonnes manières, s'il était aperçu fumant. Mais, comme le diable aime à ne rien perdre sur les vices des mortels, quand il consent à ce qu'ils en perdent un, il leur en donne un autre. Ces Américains du Nord, qui considèrent un individu fumant en public comme un homme fort mal élevé, chiquent outrageusement, même dans le monde. Ces messieurs vous abordent avec une joue prodigieusement gonflée et absolument en l'état du valet de don Juan, lorsque ayant roulé une aile de poulet dans sa bouche, il dit à son maître qu'il a une fluxion. C'est par décence que les Américains du Nord ont substitué la chique au cigare; ou plutôt, c'est afin de conserver l'usage permanent du tabac, en ayant hypocritement l'air de le dédaigner.

Les colonies espagnoles sont le véritable pays de la fumerie. Les rues de la Havane comptent plus de magasins de cigares que Paris ne compte d'épiciers et de marchands de vin. Deux fois, à la Havane et à Saint-Jean-de-Porto-Rico, j'ai eu une de ses *fabricas de tabaccos* sous mon balcon, et j'ai pu assister à mon aise à tous les mystères du cigare, mystères qui se passent en pleine rue, et qui, par conséquent ne trompent personne.

Une *tabaqueria* est généralement une boutique ouvrant de plain-pied sur la rue, ayant pour tout meuble une table, quatre ou cinq chaises, et un baquet plein d'eau. Autour de cette table sont placés quatre ou cinq nègres, ordinairement fort débraillés, d'une saleté remarquable, et travaillant à rouler des cigares qui s'évaporent, aux lèvres, je me trompe, aux babines de nos lions. On dit qu'il ne faut jamais voir ni la toilette d'une femme qu'on aime, ni les préparatifs du diner qu'on mange; il faut ajouter : ni la confection des cigares qu'on fume. Le baquet plein d'eau, assez semblable à celui des savetiers en plein vent, sert à tremper légèrement les pieds du tabac qu'on y plonge à peine, et qu'on essuie ensuite en les secouant en l'air. Cette immersion rapide suffit pour ramollir les feuilles; les nègres les découpent ensuite, et les roulent en cigares sur la table entre leurs doigts, non sans en effiler souvent les extrémités à l'aide de leur salive.

Il y a naturellement tabac et tabac, même parmi celui de la Havane. Le plus célèbre se récolte sur la côte nord-ouest de l'île, dans le district appelé la Vuelta-Abajo. La seconde qualité se tire de la côte du sud et de l'intérieur.

Les cigares de la Havane se divisent en sept espèces, que je vais rapidement caractériser.

Les premiers, les plus estimés, les plus aristocratiques, sont les *Vegueros*. Ils sont faits d'une seule feuille du meilleur tabac, choisie sur un pied, quelquefois sur plusieurs. On ne la mouille pas, comme les autres; quand elle est suffisamment séchée à l'air, on saisit le moment où la rosée l'a légèrement assouplie, et cela fait qu'elle conserve sa gomme et son arome. Je demande bien pardon à la pudeur des amateurs de tabac du détail que je vais ajouter, en ma qualité d'historien scrupuleusement fidèle; mais *les Vegueros* sont généralement faits par des femmes, qui posent la feuille sur la cuisse nue, et la roulent d'un seul coup de main en la passant de la hanche au genou. Diane chasseresse et les [illegible] du temps de la Constitution de l'an VIII étaient dans le costume le plus favorable à la confection de ces cigares. Je dois ajouter, pour calmer l'imagination des fumeurs de *Vegueros*, que les femmes qui les font sont toujours des négresses, habituellement fort vieilles et fort laides.

Après les cigares *Vegueros* viennent les cigares *Regalia*. Ceux-ci se divisent en deux espèces, qui sont les *Regalia del Duque* et les *Regalia* communs. Les *Regalia del Duque* se font, comme les *Vegueros*, avec le meilleur tabac de la *Vuelta-Abajo*, qui passe pour le premier tabac du monde. Les feuilles sont néanmoins d'un choix moins parfait; et leur confection, moins romanesque, rentre dans les conditions ordinaires des négres sales et du baquet. Les *Regalia* communs se distinguent des précédens, en ce que les feuilles avec lesquelles ils sont faits contiennent les fibrilles de la côte, comme du reste les *Vegueros*, tandis que la côte est complètement enlevée pour les *Regalia del Duque*.

A vrai dire, il y a une troisième espèce de *Regalia*, qu'on appelle *Regalia-Byron*. Ces cigares ne se trouvent pas dans le commerce; ils se fabriquent principalement sur les propriétés de M. le comte Ferdinandina, et ils sont pour les fumeurs ce que le vin de Johannisberg est pour les gourmets.

La sixième classe des cigares comprend les *Panetelas*. Ces cigares se font avec un tabac plus doux et moins mûr, et ils servent en général à la consommation des femmes et des personnes qui ont la poitrine délicate.

La septième espèce de cigares comprend les cigares communs. Ceux-ci se fabriquent avec tous les tabacs produits par l'île de Cuba, et principalement avec le tabac de l'intérieur. Parmi les cigares communs se trouve l'espèce de ceux qu'on nomme *Trabucos*; ils se distinguent en ce qu'ils sont très-courts et plus ronds.

Quelqu'un qui, lisant avec attention ce dénombrement des cigares de la Havane, se demandera ce que m'ont fait les cigarettes, pour les traiter avec ce dédain. C'est vous, le vieil ami de mon père, l'héritier de son humeur spirituellement conteuse, de son bon et noble cœur; c'est vous, cher oncle Cassaignolles, qui avez rapporté du siége de Roses et du siége de Tarragone le goût des histoires guerrières et des cigarettes espagnoles! Vous vous demandez sans doute quel rang tiennent parmi les cigares, entre les *Vegueros* aristocratiques et les *Trabucos* arrondis, ces délicieux petits papiers roulés que je vous ai apportés de la Havane, et dont vous avez savouré l'arôme sous vos belles futaies du Peyret? Rassurez-vous; les cigarettes marchent en tête de tous les cigares à la Havane, par la raison qu'il n'y a pas d'autres cigares qu'eux. Je m'explique, tout ce que nous appelons, en France, cigares, porte à la Havane le nom général de *tabaccos*; et l'on n'y appelle véritablement cigares que ce que nous nommons cigarettes. Ces derniers se font avec du tabac haché, la plupart du temps avec du tabac de l'intérieur; quelquefois avec celui de la Vuelta-Abajo; ce sont naturellement ces derniers qui sont les meilleurs. (*La comtesse* MERLIN.)

(*La suite à demain.*)

Découvertes archéologiques.

M. Phil. Le Bas, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), est arrivé à Athènes dans les derniers jours d'avril, venant de la Carie, où il a fait d'importantes découvertes archéologiques, telles que celle de la véritable position d'Alabanda, chef-lieu judiciaire de cette province, sous l'administration romaine, et d'Alinda, refuge de la reine Adda, alors qu'Alexandre-le-Grand vint assiéger Halicarnasse; de cent cinquante inscriptions inédites et du plus haut intérêt, recueillies à Mylasa (1); de la ville de Labranda et de son temple de Jupiter (*Jupiter Labrandenus*), l'un des sanctuaires les plus célèbres de l'Asie-Mineure dans l'antiquité, et qui cependant s'était jusqu'à ce jour dérobé aux recherches des archéologues; enfin, d'un grand nombre d'inscriptions, jusqu'à ce jour jugées indéchiffrables, qu'il a cependant lues et estampées sur les ruines d'un théâtre de l'ancienne Jasos, et où il a trouvé plus d'un fait curieux pour l'histoire de l'art dramatique dans l'antiquité. Au 19 mai, date de ses dernières lettres, il était sur le point de partir pour la Phocide, et d'aller explorer les ruines de Delphes, où les découvertes d'Ottfried-Muller, interrompues par le funeste accident qui a privé l'archéologie de l'un de ses plus savans interprètes, prouvent qu'il y a encore une abondante moisson à faire.

M. Le Bas a fait mouler à Athènes, pour l'école des Beaux-Arts, les plus beaux morceaux de sculpture que renferme cette ville. Voici la liste des moulages qu'il a jusqu'à ce jour adressés à Paris :

14 plaques de la frise du Parthénon; 5 fragmens de la barrière du temple de la Victoire sans ailes; 12 fragmens de la frise du même monument; 1 Métope du Parthénon, 6 statues, statuettes, Hermès; 10 bas-reliefs votifs, funèbres et autres; 3 têtes et bustes : 2 stiles funèbres; 1 vase; 18 fragmens d'architecture.

Les travaux qui lui restent à exécuter sont :

1° L'entablement complet du Parthénon, avec la naissance du fronton et le retour d'angle; c'est une des plus grandes opérations de ce genre qui aient été exécutées jusqu'ici;

2° Une grande partie de l'ordre du temple d'Erechthée;

3° Quelques détails du temple de Minerve Poliade;

4° L'entablement et le stylobate du Pandrosium.

Au moyen des envois déjà faits par M. Le Bas, et de ces travaux, que le savant archéologue espère pouvoir achever d'ici au mois d'octobre, terme assigné à sa mission par le gouvernement, on aura l'ordre complet des quatre plus beaux temples de l'antiquité; et notre école des Beaux-Arts sera dotée de modèles vraiment dignes de l'admiration des élèves et même des artistes.

(1) M. Le Bas a pris non seulement des copies exactes et des estampages de ces inscriptions; il rapporte les marbres mêmes de trois des plus anciennes. Ce sont des décrets du temps d'Artaxerxès Memnon et du satrape Mausole, le mari de la célèbre Arthémise. Ces marbres seront assurément un des plus précieux ornemens de notre Musée des Antiques.

ANNONCES.

Annonce perpétuelle *Gratis.*

Avis aux propriétaires d'Hôtels, etc. — L'éditeur d'un ouvrage qui paraîtra incessamment, sous le titre de : ***Le Guide indispensable de l'étranger sur les chemins de fer et dans les provinces de la Néerlande***, prie MM. les propriétaires des *principaux* hôtels et cafés dans les villes *de* 1er, *de* 2d *et de* 3e *ordre*, de lui envoyer FRANCO soit leur carte, soit leur nom et celui de leur établissement, s'ils désirent que mention en soit faite dans l'ouvrage susdit, ce qui constituera pour eux une annonce perpétuelle.

Nota. Adresser l'information demandée au bureau du *Journal de La Haye*, sous les initiales A. Z. *Toute lettre non affranchie sera refusée.*

EN VENTE.

CHEZ

LES FRÈRES VAN CLEEF,

à La Haye et à Amsterdam, et leurs correspondans ordinaires.

Dictionnaire *universel, historique et raisonné*, FRANÇAIS-HOLLANDAIS, de MARINE et de L'ART MILITAIRE, *rédigé d'après un nouveau plan*; ou RÉPERTOIRE GÉNÉRAL de tous les termes des arts et sciences dont la connaissance est ou nécessaire ou utile à ceux qui se destinent soit à la carrière de la marine, soit à celle des armes, par E. GOEVIE et H. G. JANSEN, *ingénieur de la marine, un vol. complet royal in octavo de* 668 *pages en deux colonnes*, à *f* 10,00.

Voir l'analyse favorable que donne *Le Spectateur Militaire* que publie M. *le major van Rijneveld* au sujet de cet ouvrage. 6394.

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

Fixes et à Domicile,

Korte Houtstraat, N.° 33, à La Haye.

Ouvert depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

Pour un abonnement de six bains à l'établissement trois florins.

Des appartemens meublés à louer de suite. 6420

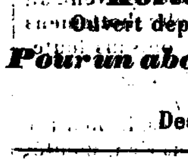

NAVIGATION DES PYROSCAPHES

ENTRE

Amsterdam et Hambourg.

En correspondance directe avec les pyroscaphes allant de **Lubeck** et **St.-Pétersbourg** et *vice versa.* Le service se fait par les deux grands bateaux : ***Willem de Eerste*** et ***Beurs van Amsterdam.***

Départ :

d'*Amsterdam*, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }
de *Hambourg*, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois.

S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à vapeur d'Amsterdam, *Buitenkant*, N° 38. 6398.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

Médecin-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris, etc.

Composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Ce cosmétique justifie la préférence que le public éclairé lui accorde, et il est aujourd'hui incontestable qu'il est le seul qui, par ses propriétés fortifiantes puisse être employé avec certitude pour **arrêter la chute de la chevelure**, la faire recroître et en prévenir, jusqu'à la vieillesse, la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 c. tous doivent être revêtus du cachet et de la griffe *Mallard*. Dépôt chez M. Creman, coiffeur à La Haye. 6317.

GIROUX, *rue du Coq St.-Honoré, n.* 7.

COUTELLERIE DE TABLE.

M. A. Giroux, vient de traiter avec la plus grande usine hydraulique de France pour la fabrication des rasoirs et de la Coutellerie de Table, et a établi le dépôt dans ses magasins de l'entresol. Les prix sont fixés les mêmes qu'en fabrique, marqués en chiffres connus et présentent une réduction énorme sur les prix du commerce.

VINAIGRE POWELL.

Ce vinaigre balsamique et aromatique convient pour la toilette des femmes et c'est un des plus puissans astringens pour prévenir et dissiper les [illegible]. Prix 2 fr. à la Pharmacie, rue *J.-J. Rousseau*, 21. 64[illegible]

SAVON THOMPSON

pour blanchir les mains et entretenir la souplesse de l'épiderme, 1 fr. le [illegible] sans angle. — Crème Thompson en pôt, 2 fr. — Trois carrés Windsor, [illegible] Rue *J.-J. Rousseau*, n° 21, à Paris. 64[illegible]

Manufacture royale de Chatellerault.

DÉPOT D'ARMES.

Dans l'intérêt de MM. les officiers, la manufacture vient d'établir à Paris chez M. Godefroy, chapelier, *Place de la Bourse*, 31, un dépôt d'armes de luxe et de commerce qui seront vendues suivant un tarif signé par les directeurs de la manufacture. 64[illegible]

SUSSE F., ***Place de la Bourse***, **31.**

ENCRE JOHNSON.

Cette encre, d'un noir brillant et indélébile, ne jaunit jamais. Elle ne moisit pas, reste fluide et convient seule pour les plumes métalliques qu'elle n'oxide pas. 64[illegible]

SUSSE F., ***Place de la Bourse***, **31.**

PLUMES BOOKMAN,

plus flexibles que les plumes d'oie et de corbeau, ces plumes conviennent pour tous les genres d'écriture et de dessin. 6418.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Juin.

		Int.	Cours 6 juin.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$61\frac{5}{8}$	$61\frac{5}{8}$	61[illegible]
	Dito dito	3	—	$75\frac{1}{2}$	75[illegible]
	Dito dito	5	—	100[illegible]	100[illegible]
	Dito des Indes	5	100	100[illegible]	100[illegible]
	Dito dito	$3\frac{1}{2}$	—	95	—
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	99[illegible]	99[illegible]	99[illegible]
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	87[illegible]	87[illegible]
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	142[illegible]	142[illegible]	142[illegible]
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	104[illegible]	105[illegible]	—
	Dito de Harlem		104[illegible]	104	104[illegible]
	Dito de Rotterdam		104[illegible]	104	104[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	107[illegible]	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	103[illegible]	—
Russie	Inscript. au Grand Livre	6	—	[illegible]	—
	Certificats [illegible]	6	—	[illegible]	—
	Dito [illegible]		—	[illegible]	—
	Emprunt de 1840	4	—	[illegible]	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$90\frac{1}{2}$	—
Espagne	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered.		—	—	—
	Ardoin	5	$21\frac{11}{16}$	$21\frac{1}{2}$	21[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	[illegible]	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	73[illegible]	—
	Id. id. 1843.		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	$2\frac{1}{2}$	46[illegible]	$46\frac{1}{2}$	46[illegible]

Le cours des intégrales, bien qu'il soit porté à 61[illegible] au bulletin de la bourse, n'a effectivement été que 61[illegible] à $\frac{7}{16}$. (La société des effets publics fait annoncer qu'il s'est opéré seulement pour 2,000 fl. dans ce fonds au cours de 61[illegible]). Mais à ce taux les affaires étaient des plus animées. Les opérations dans les autres fonds hollandais étaient plus calmes.

Le cours auquel étaient restés les espagnols, avait attiré aujourd'hui quelques amateurs, ce qui a, en quelque sorte, rendu la cote de ce fonds plus agréable.

Par suite de quelques ventes qui se sont opérées en portugais, ce fonds n'a pu se soutenir à la cote d'hier.

Cours de l'argent : prêt à garantie 3 %; prol. 3 à $3\frac{1}{2}$ %; escompte $2\frac{1}{4}$ %.

Derniers prix à 5 heures : $2\frac{1}{2}$ % 61[illegible]; Holl. 5 % 100[illegible]; Société de Commerce 142[illegible] à $\frac{1}{2}$; Ardoins 21[illegible].

Bourse de Paris du 6 Juin.

		Int.	Cours 5 juin.	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		—	121 80	—
	Trois pour cent		—	84 35	—
Espagne	Emprunt Ardoin		$31\frac{1}{4}$	—	—
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	$5\frac{1}{2}$	—
Naples	Certificats Falconet		—	100 45	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	62	—
Belgique	Dette active	5	$104\frac{1}{2}$	10[illegible]	105
	Dito	3	—	[illegible]	—
	Banque belge		—	665 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

A l'ouverture de la bourse, on parlait de nouveau de conversion du 5 p. c., aussi ce fonds a-t-il rapidement fléchi jusqu'à 121 70 à la clôture il était mieux, à 121 80 comptant 122 fin courant. Les inquiétudes d'une guerre avec le Maroc ont déterminé des ventes assez importantes, du 3 p. c. et ont fait tomber cette valeur à 84 30 fin courant, puis les prix se sont relevés et restent à 84 45 fin courant en baisse seulement de 5 c. sur hier.

Le 5 p. c. belge ancien était demandé à 105. Le 5 p. c. (1840) à $105\frac{1}{2}$ 5 p. c. (1842). On parlait de négociations entamées pour un emprunt belge avec une grosse maison de Paris. Banque 665. Le $2\frac{1}{2}$ hollandais est comme hier demandé à 62. L'emprunt romain a monté de $\frac{1}{2}$ p. c. à 104[illegible], $\frac{1}{2}$. La rente de Naples a obtenu 15 c. d'amélioration à 100 45.

Bourse de Vienne du 31 Mai.

Métalliques, 5 % 111. — Dito, 4 % 100 $\frac{1}{4}$. — Dito, 3 % 77[illegible]. — Lots de 1834, 149 $\frac{1}{2}$. — Actions de la Banque 1629.

Bourse d'Anvers du 7 Juin.

Métalliques, 5 % 114[illegible] P. — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21[illegible] A. — Dette différée ancien. $7\frac{1}{4}$ P. — Passive. 5 % ». — Lots de Hesse, 67[illegible]. — Cours après la Bourse (2 heures). Ardoins. 21 $\frac{7}{16}$ A. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 5 Juin.

3 % Consol. 98 $\frac{1}{2}$, [illegible]. — $2\frac{1}{2}$ % Holl., 61[illegible], 62. — 5 % ». — 5 % 100[illegible] (Nouvel Emp.) ». — Esp. 5 % 23 $\frac{1}{4}$. — Id. 3 % ». — Port. 5 % 46, 47. — Id. [illegible] 5 % ». — Russes, ».

LA HAYE, chez **Léopold Lebenberg**, *Lage Nieuwstraat*.